

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU MARDI 7 JUILLET 2009**

**Présents : Membres élus**

Sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA,

Messieurs Emmanuel HUGUET et Jean Pierre SPECIA - Vice Présidents

Mesdames Sylvie CAGNARD et Elisabeth RIMBOUD, Messieurs Patrick Bonnefoy, Lucien MARIN LAMELLET, Cédric MEILLEUR et Alain VIARD, membres titulaires

Messieurs Xavier HERPIN (suppléant Mademoiselle Karine MEILLEUR) et Alain LAFON (suppléant Monsieur Christophe RAMBAUD), membres suppléants

**Excusés** : Mademoiselle Karine MEILLEUR (pouvoir à Monsieur Xavier HERPIN) et Monsieur Christophe RAMBAUD (pouvoir à Monsieur Alain LAFON)

**Etaient également présents, sans voix délibérative :**

Mesdames Mireille CANOVA (finances du SIVOM) et Nelly TURNER (Directrice des services),

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11 **
Date de la convocation : 24 juin 2009

\*\* Pour mémoire : les élus de Crest-Voland ne se prononcent pas sur les compétences optionnelles.

Madame la Présidente ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur Cédric MEILLEUR est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 23 MARS 2009. Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente fait lecture de l'ordre du jour et propose d'y ajouter des délibérations relatives à des demandes de subventions, à l'action en défense et au choix de mode de gestion pour le camping - caravanning public du Grand Tétraz.

**PREAMBULE** : L'assemblée **prend acte** solennellement des délibérations des conseils municipaux des communes membres du SIVOM

- du 27 mars 2009 CREST VOLAND
- du 27 février 2009 HAUTELUCE
- des 26 février et 26 mars 2009 VILLARD SUR DORON

Ainsi ont été désignés les délégués au SIVOM suivants

- **délégués titulaires :**
  - HAUTELUCE – Madame Sylvie CAGNARD (4<sup>ème</sup> délégué)
  - VILLARD SUR DORON – Mademoiselle Karine MEILLEUR (4<sup>ème</sup> délégué)
- **délégués suppléants :**
  - CREST VOLAND – Messieurs Alain LAFON et Romain MARIN CUDRAZ
  - HAUTELUCE – Messieurs Guy BRAISAZ et Patrick CUVEX-COMBAZ
  - VILLARD SUR DORON – Madame Dominique REGE METRAL et Monsieur Xavier HERPIN

**Objet : 090707-1-1- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'exposé de Madame la Présidente, Etant donné que certains crédits n'ont pas été prévus au budget primitif,

Le Comité Syndical à l'unanimité, sollicite les virements de crédits suivants :

**BUDGET EAU**

6061	- 400	621	+ 400
------	-------	-----	-------

**Objet : 090707-1 - 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Vu la délibération en date du 23 mars 2009 décidant l'affectation au budget général d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « caravaneige », étant donné que certains comptes n'ont pas été ouverts lors du vote du budget primitif 2009, le Comité Syndical à l'unanimité, adopte la décision modificative :

**BUDGET ANNEXE CARAVANEIGE**

D 6522 15 000 R 002 15 000

**BUDGET GENERAL**

R 002 - 15 000 R 7551 15 000

**Objet : 090707-2 - Demande de subvention pour des travaux Natura 2000 pour le site S16 des Saisies, entretien sentier flore, entretien sentier de liaison : les Saisies-sentier des Arpelières, animation sentier tourbières**

Madame la Présidente présente aux membres du SIVOM l'avant projet détaillé relatif à l'opération mentionnée ci-dessus en objet. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°/ Approuve l'avant projet dressé par l'Office National des Forêts et sollicite son concours technique.

2°/ Atteste le caractère fonctionnel de l'opération envisagée.

3°/ Adopte le plan de financement suivant :

Subvention (ministère de l'écologie et du développement durable) de 5 083 Euros soit 65 %

Autofinancement du SIVOM des Saisies : 2 750 Euros soit 35 %

Total : 7 833 Euros Hors taxes

4°/ Déclare ne pas être assujéti à la T.V.A. et toucher le fond de compensation.

5°/ S'engage à entretenir en bon état les ouvrages qui seront subventionnés.

6°/ Certifie que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération, n'ont pas démarré à ce jour.

7°/ S'engage à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet par le Service Instructeur.

**Objet : 090707-3 - DEMANDE SUBVENTIONS - TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la mise à jour du schéma directeur AEP (approuvée en 2006) ainsi que ses axes principaux et prioritaires. Elle présente aux membres du SIVOM l'avant projet pour le programme d'amélioration de la qualité de l'eau et de renforcement de l'alimentation en eau potable.

Il prévoit le nouveau réservoir de la Légette, les conduites de refoulement, d'alimentation haut service, d'alimentation du répartiteur du manant, le pompage du grand mont (alimentation Légette et VVF-Forêt), des modifications de réseau notamment.

Le mémoire explicatif et estimatif du coût global de l'opération s'élève à 1 460 220.00 € HT soit 1 746 423.12 € TTC.

Madame la Présidente propose au comité syndical de solliciter toutes subventions et notamment les aides du conseil général de la Savoie et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de ces travaux

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'avant projet et sollicite aux taux maximum l'aide du conseil général de la Savoie et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Demande l'autorisation de démarrer par anticipation les travaux du pompage Grand Mont sans perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention; coût de l'opération estimé à 105 000 € HT

Charge Madame la Présidente de signer les pièces afférentes

**Objet : 090707-4 - VENTE DES LOTS du lotissement PIERRE A L'ANE - DESIGNATION DU NOTAIRE**

Madame la Présidente informe l'assemblée de l'avancement du dossier du lotissement Pierre à l'Ane, suite aux commissions d'attribution des 31 juillet 2007 et 18 mai 2009 et conformément aux délibérations des 15 février et 27 septembre 2007, 18 janvier 2008 et 1-4, 4-1, 4-2, 4-3 et 9 du 23 mars 2009.

Vu l'arrêté de Permis d'aménager délivré par Monsieur le Maire de Villard sur Doron sous la référence PA07331709D3002

Considérant qu'il convient de procéder à la rédaction des actes de vente des lots au prix de 120.00 € HT le m2 de terrain et pour ce faire de désigner le Notaire qui représentera le SIVOM,

Considérant qu'il convient de garantir l'achèvement des travaux afin de procéder à la vente anticipée des lots

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- décide la vente anticipée des lots et garantit l'achèvement des travaux
- Désigne l'étude de Maître Luc GAUCHE-DAUMET, Notaire à Grésy sur Isère, pour procéder et rédiger les pièces
- charge la Présidente de signer les pièces afférentes

**Objet : 090707-5 - 1 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE PIERRE A L'ANE**

Vu le nouveau code des marchés publics,  
Vu la délibérations du 4 août 2008,  
Vu l'AAPC paru dans le Dauphiné Libéré du 9 avril 2009 et sur le site internet de la collectivité  
Vu les procès-verbaux des commissions d'appels d'offres des 18 mai et 2 juin 2009,  
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :  
d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics suivants :

Programme : Lotissement de Pierre à l'Ane

- Lot 1 :                    Terrassement et VRD  
                              Entreprise : MARTOIA – Ugine  
                              Montant du marché : 204 3012.03 € HT soit 244 357.19 € TTC
- Lot 2 :                    Câblage et éclairage public  
                              Entreprise : CARRET VETTIER - Aime  
                              Montant du marché : 20 640.00 € HT soit 24 685.44 € TTC
- Lot 3 :                    finitions de surface (enrobés)  
                              Entreprise : COLAS – Albertville  
                              Montant du marché : 88 225.88 € HT soit 105 518.15 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget syndical.

**Objet : 090707-5 - 1 - ATTRIBUTION DES MARCHES - MAITRISE D'ŒUVRE AEP**

Vu le nouveau code des marchés publics,  
Vu la délibération du 4 août 2008,  
Vu l'appel à candidatures transmis et publié (AAPC et cahier des charges) le 30 avril 2009  
Vu sa publicité sur le site internet de la collectivité du 27 avril au 25 mai 2009  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 juin 2009,  
Considérant qu'il s'agit d'un marché en procédure adaptée  
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :  
d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics suivants :

Programme : Maîtrise d'œuvre AEP –

- Entreprise : SCERCL - Albertville  
taux de rémunération : forfait de 4.85% sur montant des travaux estimé à 1 350 000 € HT  
                              Montant du marché : 65 475 € HT soit 78 308.10 € TTC
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Objet : 090707-6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame la Présidente informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Attendu que l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 12 janvier 2009 emporte transfert de services, Considérant les tableaux des effectifs des communes concernés,

Vu les arrêtés de nomination dans les communes de Hauteluze (3 agents) et Villard sur Doron (1 agent) et de radiation des effectifs du SIVOM

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 26 mars 2009

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

1 - La suppression des 4 (quatre) emplois de : ADJOINT TERRITORIAL DE 2EME CLASSE à temps complet

2 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Services Publics des Saisies					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur Général A	Rédacteur faisant fonction de Secrétaire Général	B	1	1	TC
Agent polyvalent des services techniques C	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	SUPPRIME

## QUESTIONS DIVERSES

### **Objet : 090707- 7 - QUESTION DIVERSES - DEMANDE SUBVENTIONS - MONUMENT AUX MORTS DU COL DES SAISIES - RENOVATION ET PROTECTION**

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le projet de rénovation et de protection du monument aux morts

Le montant des travaux de rénovation et de protection, matériel et main d'œuvre est estimé à 10 000.00 €.HT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'avant projet et sollicite aux taux maximum toutes aides des services de l'Etat, de la Région et du département et notamment la subvention de la DMPA (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) du Ministère de la Défense atteste que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont pas démarré à ce jour et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier de demande de subvention ne soit réputé complet par le Service Instructeur

s'engage à inscrire la dépense au budget général

charge Madame la Présidente de signer les pièces afférentes

### **Objet : 090707- 8 - QUESTIONS DIVERSES - ACTIONS EN DEFENSE**

Considérant que Madame la Présidente dispose (par délibération du 4 août 2008 portant attributions, complétée par délibération 090323-10 du 23 mars 2009) d'une délégation afin d'intenter les actions en justice du SIVOM ou de défendre le SIVOM des actions intentées contre lui,

Informe le comité syndical des honoraires pratiqués par le Cabinet de Maître Laurent PASCAL

Pour un certain nombre de contentieux de sa spécialité, il pourrait être fait appel à ses prestations soit directement, soit en complément des prestations d'autres Cabinets; en tant que de besoin.

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- approuve le choix de cet avocat pour intervenir en fonction de ses compétences

- charge la Présidente de signer les pièces afférentes

### **Objet : 090707- 9 - QUESTIONS DIVERSES - SERVICE PUBLIC LE GRAND TETRAS - MODE DE GESTION**

Vu les statuts du SIVOM et les délégations de compétences (compétence optionnelle)

Vu le camping caravanning (caravaneige) situé aux Saisies et impartissant au SIVOM

Vu la convention de délégation de service-public en affermage conclue le 12 décembre 2003

Considérant que la convention arrive à échéance le 14 décembre 2009

Après étude des divers modes de gestion

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve de reconduire le principe de la délégation de service public du camping caravanning LE GRAND TETRAS selon le mode de gestion de l'affermage

Mandate Madame la Présidente pour engager toutes les formalités à cet effet et notamment la procédure de publicité et de réception des offres

Désigne les membres de la commission ad'hoc (délégation de services publics)

✓ Sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA

✓ Sont titulaires : Sylvie CAGNARD, Cédric MEILLEUR et Alain VIARD

✓ Sont suppléants : Patrick BONNEFOY, Jean-Pierre SPECIA et Xavier HERPIN

Charge Madame la Présidente de signer les pièces

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20 h 00

Rappel de quelques informations et échanges en cours et après la séance.

- La commune de Hauteluce a entamé la révision de son PLU avec 4 procédures de « révision simplifiée » et une « modification simplifiée ». Madame GIORIA présente les finalités. Notamment, l'une de ces procédures concerne l'implantation d'un bâtiment au secteur LES CHALLIERS.
- Il s'agit évidemment du projet d'un Centre multi-activités. Après avoir largement étudié ces questions, Madame GIORIA précise que les opportunités de subventions sur ce type de bâtiment sont renforcées dans l'optique d'un bâtiment en éco-construction tendant à la « passivité énergétique ». Questionnée sur sa programmation, Madame GIORIA précise que ce montage complexe nécessiterait probablement le recours à une assistance maîtrise d'ouvrage. Sa programmation pourrait également intégrer un concours d'architectes ; ce, dans le cadre des contraintes du code des marchés publics mais également parce que c'est un bon vecteur d'agitation d'idées et de créativité.
- Madame GIORIA présente l'avancement des divers programmes sur la station et notamment celui proposé par la Société EIFFAGE en hôtellerie 4\*\*\*\*.
- Les finitions pour les enrobés de l'avenue des JO, les mises en chantier des programmes de la zone de Pierre à l'Ane ou de la luge 4 saisons aux Périots.
- Suite à la construction des alpages de bisanne (maison médicale) le marché forain doit être déplacé.
- Les analyses des ondes électromagnétiques des antennes-relais de téléphonie mobile ont été réalisées et n'ont révélé aucun dépassement de seuil. Au contraire, les mesures révèlent des niveaux très inférieurs aux valeurs « plancher » et le plus souvent même des valeurs insignifiantes ou très proches de 0.
- Une demande a été formulée par une école de formation de conduite de moto-neiges agréée par le SNTF pour l'installation de cette activité de Novembre à mars sur moins de 2 hectares de terrain.

La Présidente,  
Mireille GIORIA